

gorie VI) qui ne représentaient pas les vues de leurs gouvernements respectifs. Il fut jugé préférable d'amender le projet de résolution 4.11 par un texte prévoyant la convocation en 1975-1976 d'une réunion intergouvernementale (catégorie II) qui élaborera un projet de déclaration qui sera soumis à l'examen de la Conférence générale à sa 19ème session.

La Commission accueillait favorablement la décision de la Conférence générale de confier à un groupe de travail constitué au sein de la Commission V et dont les membres seraient désignés par les Commissions II (12), III (6) et IV (12) pour étudier la question du transfert des activités concernant la documentation scientifique qui se réunissait les 13 et 14 novembre, à défaut de trouver des dates plus hâtives.

L'obligation qu'avait le Dr. Sylvestre de revenir au Canada, n'a pas permis au Président de la Commission V d'assurer la participation de la délégation canadienne.

Au moment de réunir le groupe, tous les experts intéressés par ce problème avaient quitté Paris et les délégations des Etats membres choisis désignèrent leur meilleur généraliste. En conséquence, après quatre laborieuses séances de travail, le groupe présentait à la Commission V un rapport et un projet de résolution plutôt flottant, qui donnait raison à tout le monde. Fort